



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : avis-autorisation@ecrins-parnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélicoptères de France - Base de Gap - Dominique HEIB	Tel : 06.16.80.20.19
Aéronef (type couleur immatriculation)	Ecureuil AS350 B3 Bleu et Blanc F-HHBG	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	PNE - GP BELLON - GP GIRAUD - REF TOUROND	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
26/05/21	La Chapelle en Valgo	Clot des portes	2			1 Cabane PNE + 1 Bag Annulé
	La Chapelle en Valgo	Cabane de Fourronnière	2			1 Cabane GP BELLON + 1 Bag Annulé
	Les Borels	Vallon de Valestrèche	2			1 Cabane GP GIRAUD + 1 Bag
	Les Gondouins	Ref du Tourond	10		1	Travaux Refuge du Tourond
	Les Borels	Les Pourroys	2			Bergère GP

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

COPIE AU SECTEUR CHAMPSAUR/VALGAUDEMAR

Autorisation accordée refusée

N° 209 / 2021

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 17/05 / 2021

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE
Directeur du Parc national des Ecrins

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national